

Avis sur la recevabilité de l'étu

**PROGRAMME DE DRAGAGE
DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SOREL-TRACY**

Dossier 3211-02-202

23 avril 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme de dragage d'entretien de l'embouchure de la rivière Richelieu sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy par la Corporation de développement des parcs industriels et du port de Sorel-Tracy répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2002-04-25	Avis de projet pour le dragage d'entretien de l'embouchure de la rivière Richelieu
2002-05-02	Directive finale expédiée à l'initiateur de projet, la Corporation de développement des parcs industriels et du port de Sorel-Tracy
2003-09-30	Réception de l'étude d'impact
2003-10-02	Début de la période de consultation sur la recevabilité
2003-11-07	Fin de la période de consultation sur la recevabilité
2003-12-19	Transmission des questions et commentaires à la Corporation de développement des parcs industriels et du port de Sorel-Tracy
2004-02-05	Réception des réponses aux questions et commentaires par le consultant Environam-Groupe conseil
2004-02-19	Début de la période de consultation sur les réponses aux questions et commentaires
2004-03-19	Fin de la période de consultation sur les réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent programme de dragage à l'embouchure de la rivière Richelieu sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy consiste à un dragage initial de 60 000 mètres cubes et par la suite de dragages d'entretien de 20 000 mètres cubes à tous les 3 ou 4 ans. Selon la demande de la Corporation de développement des parcs industriels et du port de Sorel-Tracy, la durée souhaitée du programme est de 12 ans.

Ce programme vise à maintenir en moyenne une profondeur de 7,9 et 10,5 mètres, selon les secteurs utilisés ou les types de navire et de permettre les manœuvres et l'accostage des navires avec un minimum de sécurité. En effet, depuis 1994, plus de 26 incidents se sont produits dans la zone des ports de Sorel-Tracy, situés au confluent de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent. Dans nombre de cas, des bateaux se rendant aux quais n^{os} 14, 15 et 19 se sont échoués sur des hauts-fonds en bordure des voies d'accès ou ont subi des dommages durant les manœuvres d'approche ou d'accostage à ces quais.

Les résultats de la caractérisation des sédiments effectuée en septembre 2000 et soumis à l'appui de cette demande nous indiquent que les sédiments de surface (moins de 1,5 mètres) dépassent les seuils d'effet mineur (SEM) pour plusieurs contaminants métalliques, tels le cuivre, le plomb, le zinc et le mercure et les seuils d'effet néfaste (SEN) pour le chrome et le nickel selon les *Critères intérimaires d'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent*.

Pour le mode de gestion des sédiments excavés, l'initiateur propose que tous les sédiments soient déposés temporairement pour assèchement dans des bassins situés en bordure de la rivière Richelieu dans le parc industriel Ludger-Simard. Par la suite, les sédiments de type < A ou A-B, selon la grille de gestion de la *Politique de protection et réhabilitation des terrains contaminés du ministère de l'Environnement du Québec*, seront transportés par camion sur des sites du Parc industriel du boulevard Poliquin ainsi que sur des terrains du Parc industriel Ludger-Simard. Pour les sédiments de type B-C, ils seront acheminés aux lieux d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Pierre-de Sorel ou de Saint-Nicéphore pour servir de matériel de recouvrement final. Le mode de gestion des sédiments respecte les critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Il est à noter que pour le site situé dans le parc industriel Ludger-Simard, l'initiateur a entrepris des démarches auprès de la MRC du Bas-Richelieu pour obtenir une dérogation en vertu de l'annexe 2 de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* afin de permettre le remblai d'une partie des sédiments dans une zone de grand courant (0-20 ans). En cas de refus de cette demande, l'initiateur prévoit transporter ces sédiments au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Pierre-de-Sorel.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de la Montérégie;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction des politiques du secteur municipal;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement économique régional;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- la Société de la faune et des parcs du Québec.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS ET DU PORT DE SOREL-TRACY. *Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement*, Rapport préparé par le Groupe-Conseil Enviram, septembre 2003, 132 p.;
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS ET DU PORT DE SOREL-TRACY. *Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement*, Annexes préparées par le Groupe-Conseil Enviram, septembre 2003, 14 annexes;
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS ET DU PORT DE SOREL-TRACY. *Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement*, Résumé préparé par le Groupe-Conseil Enviram, septembre 2003, 40 p.;
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS ET DU PORT DE SOREL-TRACY. *Dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement*, Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec préparées par le Groupe-Conseil Enviram, janvier 2004, 62 p. et 4 annexes.
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS ET DU PORT DE SOREL-TRACY. *Projet de dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu – Précisions concernant le document Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec*, préparées par le Groupe Conseil Enviram, 19 avril 2004, 4 p. et 2 annexes;
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS INDUSTRIELS ET DU PORT DE SOREL-TRACY. *Projet de dragage dans l'embouchure de la rivière Richelieu – Précisions concernant le document Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec*, préparées par le Groupe Conseil Enviram, 22 avril 2004, 2 p.

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 2 mai 2002.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Serge Pilote
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique